



## Compromis & perte d'emploi

Par **seawolf**, le **07/04/2015** à **15:26**

Bonjour, j'ai trouvé un bien à acheter, je m'apprête à signer un compromis et la signature finale devrait se faire dans 5 mois à la demande des vendeurs. Je n'aurais pas de mal à trouver un prêt aidé mais d'ici 3 à 5 mois ma boîte aura très certainement effectué un plan social. Rien n'est sûr pour l'instant mais je pourrais me retrouver au chômage.

Pour info, en cas de chômage je serais encore en dessous du taux d'endettement et je pourrais payer mes mensualités.

Ce dont j'ai peur est que la banque après avoir accepté le prêt me le refuse après coup en cas de chômage avant la signature.

En a-t-elle le droit ?

Et si oui le vendeur et l'agence pourraient-ils me demander une compensation ?

Le compromis pourrait-il me protéger en cas de chômage ?

Merci d'avance de vos réponses.